

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DU DESERT

Le Maire,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-36 à 44.

Vu, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46,

Vu, la délibération en date du 9/05/2016, complétée par délibération du 11/07/2016, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu, la délibération en date du 16 mai 2019 du Conseil Municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme tirant le bilan de la concertation,

Vu, les pièces du dossier du plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique,

ARRETE:

Article 1er: OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 novembre 2019, 9H00, jusqu'au 20 décembre 2019,17H30, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LOUVIGNE DU DESERT.

Article 2 : DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION D'APPROBATION

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération pour approuver la révision du P.L.U. Avant l'approbation, par le conseil municipal, il pourra être procédé à des modifications du projet de révision du P.L.U pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et/ou au vu des conclusions de l'enquête publique.

Article 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Par décision du 16 octobre 2019, Madame PHILIPPE Michèle, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Rennes.

Article 4: CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête publique comprendra notamment :

- Le Plan Local d'Urbanisme révisé
- Les avis des personnes publique associées
- L'avis de l'autorité environnementale

Article 5: CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de LOUVIGNE DU DESERT pendant toute la durée de l'enquête, et pourront y être consultées : du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H30 et le samedi de 10H30 à 12H00, à l'exception faite des jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté en format numérique sur le poste informatique prévu à cet effet et accessible au service Urbanisme de la mairie, aux jours et horaires susmentionnés, ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.louvignedudesert.org.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la mairie de LOUVIGNE DU DESERT, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, à l'adresse suivante : 19, rue Lariboisière, 35420 LOUVIGNE DU DESERT.

Article 6: PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sera déposé à la mairie de LOUVIGNE DU DESERT, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, du 18 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur ce registre d'enquête, ceci pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires sus-indiqués.

Le public pourra adresser ses observations écrites à la commissaire enquêtrice à la mairie, à l'adresse suivante : 19, rue Lariboisière, 35420 LOUVIGNE DU DESERT, ou par communication électronique à l'adresse : <u>urbanisme@louvignedudesert.org</u>. Ces observations transmises par correspondance ou par internet, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête. Elles pourront également être communiquées à toute personne (et à ses frais) qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront également accessibles sur le site internet de la ville, à l'adresse suivante : https://www.louvignedudesert.org.

Article 7: ACCUEIL DU PUBLIC PAR LA COMMISSAIRE ENQUETRICE :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales portant sur le projet de révision du P.L.U, dans le cadre de permanences :

| LIEU DES PERMANENCES | ADRESSE | DATES ET HORAIRES |
|---------------------------------|----------------------|---|
| Mairie de LOUVIGNE DU DESERT | 19, rue Lariboisière | -18 novembre : 9H00 à12H00 -30 novembre : 9H00 à 12H00 -7 décembre : 9H00 à 12H00 |
| Salle du Conseil Municipal | | -12 décembre : 15H00 à 18H00 -20 décembre : 14H30 à 17H30 |

Article 8: CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera transmis à la commissaire enquêtrice et sera clos et signé par elle-même.

Article 9: RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice dispose de trente jours pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées séparées à M. Le Maire de LOUVIGNE DU DESERT. Une copie du rapport sera adressée à M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Une copie de ce rapport et des conclusions sera déposée en mairie de LOUVIGNE DU DESERT, 19, rue Lariboisière, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et sera également consultable pendant cette période sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.louvignedudesert.org.

Article 10: PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux du Département. Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la Mairie et autres lieux publics, ainsi que sur le site internet de la commune.

Article 11: la personne responsable du projet de révision du P.L.U est Monsieur OGER Jean-Pierre, Maire de LOUVIGNE DU DESERT. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame LEE, adjointe à l'urbanisme et auprès de Madame SIMON au service Urbanisme de la Mairie et via l'adresse électronique suivante : urbanisme@louvignedudesert.org.

Article 12: NOTIFICATION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- -Monsieur le Préfet
- -Monsieur le Sous-Préfet

* 35420 *

Fait à LOUVIGNE DU DESERT,

Le 23 octobre 2019

Le Maire, JP. OGER

HOTEL DE VILLE : 19 rue Lariboisière - BP 29 - LOUVIGNÉ DU DÉSERT - #6I : 02 99 98 01 50